AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-9-76242026

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z. I. NORD - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté". Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

Bulletin n° 74 - Septembre 1976

8 Septembre 1976

DESHERBAGE DU COLZA

Les précisions et rectificatifs suivants doivent être apportés au texte paru dans notre bulletin n° 73 du 20 Août 1976 :

DESHERBAGE EN PRE-SEMIS :

- trifluraline (TREFLAN) : l'expression "Action moindre sur gaillet" peut présenter une légère ambiguïté ; venant à la suite de "Bonne action sur ..." ; cette expression signifie que l'action ou l'efficacité du TREFLAN sur gaillet est moyenne.

DESHERBAGE EN POST-SEMIS :

- propyzamide (KERB 50) :
  - Dose utilisation spécialité commerciale Kg/ha : 1 / 1,5 (et non 11,5)
  - Coût/ha - H.T. : 130 - 195 F.

- propyzamide + diuron (KERB ULTRA) :
  - Coût/ha - H.T. : 164 F.

GRANDES CULTURES

SEMIS DE CEREALES DERRIERE MAIS : Des problèmes de phytotoxicité sont à craindre du fait de la rémanence des herbicides à base de simazine et d'atrazine appliqués sur les cultures non irriguées de maïs.

La dégradation de ces produits est fonction de plusieurs facteurs :

- pluviométrie
- date d'application (pré ou post-semis) de l'herbicide
- teneur du sol en argile ou en humus

Dans les zones déficitaires en eau les risques sont certains et il y a lieu d'être prudent. Aussitôt après récolte il est conseillé d'effectuer un broyage des cannes de maïs qui sera suivi d'un labour profond. La méthode de travail en surface et de semis derrière sémavator ne doit pas être envisagée cette année dans les zones sèches.

CULTURES LEGUMIERES

NOCTUELLES : De nombreuses cultures légumières sont attaquées par les noctuelles qui posent des problèmes complexes du fait de la diversité des espèces, des biologies et types de dégâts différents. Les "défoliatrices" ont surtout une vie aérienne alors que les "vers gris" sont des chenilles polyphages cachées dans la journée sous les mottes, au pied des plantes, et qui font leurs dégâts le soir et dans la nuit.

Les pulvérisations sont efficaces sur jeunes chenilles (défoliatrices), les insecticides suivants étant souvent conseillés :

		Dose de matière active/hectolitre de bouillie
- lindane	:	400 à 500 g.
- toxaphène	:	400 à 500 g.
- endosulfan	:	200 g.
- carbaryl	:	100 g.
- trichlorfon	:	100 g.

P. 1514

Par ailleurs l'I.N.R.A. a effectué des essais dans la région d'Avignon et a obtenu de bons résultats avec l'acéphate (Orthène) à raison de 750 g. de m.a./ha, le trichloronate (Phytosol 50) : 750 g. m.a./ha et le méthomyl (Lannate) : 1 000 g. m.a./ha. Naturellement il importe de respecter les délais d'emploi avant récolte.

Les spécialités commerciales prêtes à l'emploi (granulés à base de lindane, carbaryl, toxaphène, phoxime, chlorpyrifos) sont peu attractives en période de sécheresse et les résultats obtenus irréguliers. Le producteur a la possibilité de préparer lui-même des appâts à l'aide de son et de l'un ou l'autre des insecticides suivants :

		Dose de matière active pour 100 Kg de son sec
- carbaryl	:	5 000 g.
- lindane	:	400 g.
- endosulfan	:	300 g.
- toxaphène	:	600 g.

Utiliser de préférence un gros son de blé tendre ; étalé en couche mince sur un sol dur ou une aire cimentée, il sera saupoudré avec l'insecticide et mélangé soigneusement à la pelle (plusieurs manipulations). Humecter juste avant l'emploi à raison de 50 à 60 l. d'eau par quintal d'appât. Celui-ci, qui doit être très homogène, sera épandu à la tombée de la nuit, en petits tas ou en ligne, à raison de 50 à 100 Kg/ha selon l'infestation.

Les Ingénieurs et Techniciens
chargés des avertissements agricoles

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"
G. VARLET

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.